

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Organisation

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 9 octobre 2008 portant modification de la composition nominative du conseil d'administration du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts

NOR : SJS0831057A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-5, L. 6147-1 et R. 6147-5 ;
Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 et notamment son article 158 ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu le décret n° 97-1185 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'emploi et de la solidarité du 1° de l'article 2 du décret du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu l'arrêté modifié du 27 février 1998 fixant la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts ;
Vu les désignations de l'Agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France du 1^{er} août 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Les *a* et *c* du 3° de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 27 février 1998 sont rédigés ainsi qu'il suit :
« *a*) En qualité de personnalité qualifiée : M. Yves Denis.
b) En qualité de représentante des usagers : Mme Françoise Madray-Lesigne. »

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 9 octobre 2008.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :
Le chef de service,
L. ALLAIRE